



---

670, avenue Tanguay  
Welland (Ontario) L3B 4G2  
(905) 732-1361

NONI-202

**CODE  
DE VIE**

**7e à 12e année**



# Notre équipe 7e-12e année

## **Administration :**

M. Martin Boudreault, directeur (pour l'école et 9e-12e)  
M. Thomas Craig directeur adjoint (M-6e, Équilibre)  
M. Sébastien Gauthier, directeur adjoint (7e et 8e)  
Mme Jennifer Vanzeyl, secrétaire sénior  
Mme Sylvia Andreoli, secrétaire  
Mme Chelsy Leduc, secrétaire

## **Personnel enseignant :**

M. Yann Bhunnoo, 7e-8e	M. Marc Beuparlant, 7e-8e
Mme Tracey Mater, 7e-8e	M. Fabien Dupont-Mattar
Mme Lauren Duguay, 7-8e	Mme Sarah Craig,
M. Peter Thanasse	Mme Terra Webster
Mme Laure Hamilton	M. Mario Descoeurs
Mme Terra Webster	M. André Guindon
M. Mathieu Cyr	Mme Marie-Claude Leclerc
M. Jason Falardeau	Mme Donna Gouliaeff
M. Michel Rivard	Mme Mary-Kathleen Warden

## **Personnel de soutien et de conciergerie :**

Mme Amanda Turpin, aide-enseignante  
Mme Stéphanie Tisi, éducatrice spécialisée  
Mme Catherine Markievich, aide-enseignante  
Mme Nathalie Boyd, technicienne en bibliothèque  
Mme Geneviève Girard, animatrice culturelle  
Mme Marianne Wiley, travailleuse sociale  
Mme Denise St-Onge, surveillante du midi  
M. John Hodgeson, concierge en chef  
M. Pelagie Nimusenge, concierge  
M. Zachary Masson et M. Poste à confirmer, nettoyeurs

# Horaire de l'école

Notre préoccupation première est la sécurité. Des adultes sont présents pour assurer la surveillance des élèves durant les heures de supervision.

Les élèves sont admis à l'école de **8h00 à 14h35** à moins d'une entente de supervision avec un adulte de l'école ou un projet pédagogique particulier.

Les heures du secrétariat sont du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30.

Les horaires des élèves sont à la page 20.

# Absence de votre enfant

Veuillez noter que l'école utilisera un système automatisé pour communiquer avec vous lors de l'absence de votre enfant. Il s'agit du système *Delphin* qui permet d'envoyer des textos, des courriels de façon plus sécuritaire et de laisser des messages vocaux enregistrés à la maison lors d'une absence non justifiée.

À cet effet, il est très important que vous avisiez l'école pour motiver l'absence de votre enfant :

Par téléphone au (905) 732-1361 poste 0  
ou par courriel à : [franconiagara@csmiamonde.ca](mailto:franconiagara@csmiamonde.ca)  
et ce, en tout temps, 24 heures sur 24.

# Formulaire d'autorisation et paiement

L'école utilise le portail de paiements « Guichet Viamonde » qui est parrainé par le site web School-Day. Ce portail permet aux parents de régler en ligne tous les frais d'activités de leur enfant avec Visa, MasterCard ou Interac et même de soumettre les formulaires d'autorisation requis pour les sorties. Guichet Viamonde est accessible en tout temps et à partir de n'importe quel navigateur Internet de façon sécuritaire et efficace. Il nous fera plaisir de vous assister pour créer votre compte si ce n'est déjà fait.

## Vision / Mission de l'école

L'École secondaire Franco-Niagara reçoit des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Elle est l'unique école publique de langue française de la péninsule du Niagara.

L'École Franco-Niagara a pour mission de favoriser l'apprentissage de la langue française. Elle vise aussi à offrir une formation qui permet aux élèves diplômés de s'intégrer à notre société bilingue. Elle cherche à offrir un éventail de cours qui permettront à l'élève de continuer aux études postsecondaires ou de s'intégrer au marché du travail à la fin de ses études secondaires. L'École secondaire Franco-Niagara donne aussi aux élèves l'occasion de vivre différentes expériences curriculaires et extra-curriculaires qui leur permettent de se réaliser dans la société.

Nous sommes FIERS D'ENGAGER nos élèves vers le SUCCÈS dans une COMMUNAUTÉ où règnent le BIEN-ÊTRE et le RESPECT.



## **Mise en contexte**

### **Province :**

Le *Conseil scolaire Viamonde* (CSViamonde) applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSViamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

### **Conseil :**

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSViamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

**École :**

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du CSViamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

**Partenaires communautaires :**

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

**Droits et responsabilités****Droits**

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur le droit :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie;
- au respect de soi et des autres;
- au respect des biens et des lieux;
- au respect de l'environnement.

**Responsabilités**

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit:

- contribuer à la réussite de chaque élève;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;

- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle;
- être un citoyen responsable;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie;
- faire preuve d'engagement;
- maintenir une communication ouverte;
- observer les règles de propreté et d'hygiène.

**L'élève doit également :**

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel;
- développer son autonomie;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

**Les parents doivent également :**

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves; et
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

**Les membres du personnel doivent également :**

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répond aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

**La direction d'école doit également :**

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire, accueillant et propice à l'apprentissage;
- se fixer des objectifs afin de développer son autonomie professionnelle;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

**Code de conduite**

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

<b>Respect, civilité et civisme</b>	
<i>Traiter les gens avec civilité, dignité et respect</i>	
<b>NORMES DE COMPORTEMENT</b>	<b>ATTENTES</b>
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	J'utilise un langage verbal et non-verbal, convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.

<b>NORMES DE COMPORTEMENT</b>	<b>ATTENTES</b>
<p>Assiduité et ponctualité</p> <p>Le tout s'applique aux cours en ligne si c'est la méthode choisie.</p>	<p>J'arrive à l'heure à l'école et à mes cours.                      Je demeure à l'école et en classe <b>ou devant mon écran</b> pour tout le temps d'enseignement prévu.                      Toutes mes absences et mes retards doivent être justifiés par mes parents.                      Les élèves autonomes doivent également justifier leurs absences.</p>
<p>Honnêteté et intégrité</p>	<p>J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions.                      Je ne fais pas de plagiat ou de copier-coller provenant de sites ou de manuels existants.                      Je respecte les droits d'auteurs.                      L'enseignant peut valider en tout temps l'intégrité de mon travail.</p>
<p><b>Respecter les biens et les lieux</b></p>	
<b>NORMES DE COMPORTEMENT</b>	<b>ATTENTES</b>
<p>Respect des biens de soi, d'autrui et de l'école</p>	<p>Je prends soin de mes biens et de ceux des autres.                      Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état.                      Je m'engage à ne pas commettre de vol.                      Je dois respecter les engagements du contrat d'utilisation des équipements informatiques.</p>
<p>Respect des lieux</p>	<p>Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur.                      Je ne commets pas de vandalisme.</p>

**Intimidation**

Il est à noter qu'un nombre de comportements violents répétés, visant une personne ou un groupe dans le but de faire du tort peuvent être considérés comme de l'intimidation selon la politique de l'école et du Conseil. Des mesures seront prises en conséquence.

<b>NORMES DE COMPORTEMENT</b>	<b>ATTENTES</b>
Verbale	J'utilise un langage qui n'est ni obscène, ni vulgaire, ni harcelant, ni menaçant, ni nuisible à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	Je m'engage à ne pas poser des gestes de violence tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Sociale	Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes violents qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Électronique	Je m'engage à ne pas utiliser la technologie avec l'intention de faire du tort, propager des rumeurs, des menaces ou tout autre commentaire ou remarque blessante et je n'encourage personne d'autre à le faire. L'utilisation des images des autres doit se faire en respect du droit au consentement et à la confidentialité.



<b>Sécurité physique et santé</b>	
<b>NORMES DE COMPORTEMENT</b>	<b>ATTENTES</b>
Agression physique ou sexuelle	<p>Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps.</p> <p>Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence.</p> <p>Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés.</p> <p>Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.</p>
Alcool, drogues et médicaments	<p>Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites.</p> <p>Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.</p>
Armes	<p>Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme.</p> <p>Je m'engage à ne pas menacer ou causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.</p>
Stratégies de protection (si nécessaires)	<p>Je m'engage à respecter les mesures de protection mises sur pied par l'école pour assurer ma sécurité, ma santé et celle des autres.</p>

## **Stratégies**

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du CSViamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Voici une liste non exhaustive d'interventions possibles. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

<p>Rappel à l'élève Rencontre avec l'élève Fiche de réflexion Conseil de coopération Perte de privilèges Réparation des gestes posés Appel aux parents Rencontre des parents et de l'enseignant Retrait temporaire de la classe Retrait du transport scolaire Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire La direction d'école rencontre l'élève Travaux communautaires</p>	<p>Médiation Retenue Implication du conseiller en assiduité Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire Remboursement de matériel endommagé ou volé Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant Rencontre des parents avec la direction d'école Suspension de l'école variant entre un et 20 jours Renvoi de l'école Renvoi du Conseil</p>
---	---

## **Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement**

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable. Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

Élément	Précisions
Langue de communication	<p>La langue de communication à l'école est le français en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires.</p> <p>La langue française doit être utilisée dans tous les échanges sauf dans les cours d'anglais. Selon la PAL de l'Ontario, le parent d'une école francophone s'attend à recevoir des communications en français.</p>
Affichage dans l'école en français	La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Assiduité journalière et période d'examens	<p>Le parent a le devoir de signaler toute absence de son enfant par courriel: <a href="mailto:franconiagara@csviamonde.ca">franconiagara@csviamonde.ca</a> ou par téléphone au : (905) 732-1361.</p> <p>Toute absence non motivée devra être justifiée dès le retour de l'élève à l'école soit par courriel ou par téléphone. Une note médicale pourrait être exigée.</p> <p>Les périodes d'examen sont clairement identifiées dans le calendrier scolaire disponible. C'est la responsabilité du parent de s'assurer que l'élève est présent aux évaluations ou de prendre une entente au préalable.</p>

Élément	Précisions
Médicaments	<p>Une autorisation écrite des parents (formulaire) est nécessaire pour l'administration d'un médicament qui doit être pris à l'école.</p> <p>Le médicament autorisé doit être remis au secrétariat pour entreposage.</p> <p>C'est la responsabilité du parent d'aviser l'école de la prise de médicament.</p>
Transport scolaire	<p>Le transport scolaire est un privilège. Chaque élève doit démontrer du respect envers les autres élèves et le chauffeur.</p> <p>L'élève doit toujours prendre l'autobus qui lui est assigné. Aucun changement ne sera autorisé.</p> <p>À la fin de la journée, l'élève se rend calmement à l'autobus sans perdre de temps.</p> <p>L'élève doit suivre tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport à <a href="http://www.francoabus.ca">www.francoabus.ca</a>)</p>
Visiteurs	<p>La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école.</p> <p>Toute personne qui entre à l'école doit passer au secrétariat et compléter le registre des visiteurs.</p>
Voitures à l'école	<p>L'école ne prendra aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire.</p>
Vélos, planches à roulettes, trottinettes, patins à roues alignées et autre équipement sur roues	<p>L'utilisation de ce type d'équipement et le partage de ces équipements sur les lieux scolaires sont interdits.</p> <p>Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés à l'extérieur.</p>

Élément	Précisions
Circulation dans l'école	<p>Les élèves doivent se déplacer de façon ordonnée dans l'école selon la signalisation et <b>utiliser les escaliers pour leur niveau</b>.</p> <p>Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école selon leur niveau quand ils ne sont pas en classe.</p> <p>Pendant les périodes de travail, les élèves doivent se rendre à l'endroit désigné.</p>
Salle de toilettes	L'élève doit demander la permission de l'enseignant avant de quitter la classe pour la salle de toilettes.
Système d'alarme et de caméras	<p>Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en cas d'urgence.</p> <p>Pour la sécurité des élèves, les caméras filment en tout temps selon les mouvements détectés.</p>
<p>Casiers</p> <p>L'école n'est pas responsable des vols ou bris du matériel des élèves.</p>	<p>Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence.</p> <p>L'élève doit tenir son casier propre. Tout affichage doit être conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas est suggérée. L'élève doit fournir la combinaison de son casier au secrétariat. Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsqu'ils participent aux activités sportives ou aux cours d'éducation physique. Les élèves doivent vider ce casier à la fin de chaque période.</p> <p><b>N.B.</b> Les vestiaires seront vidés par l'équipe de la conciergerie à tous les soirs.</p> <p>Il n'y a pas d'attroupements autour des casiers. L'élève dépose son matériel et se rend en classe.</p>

Élément	Précisions
Sacs d'école et manteaux	A moins d'une permission de l'enseignant, les sacs d'école et les manteaux ne sont pas permis dans la salle de classe. Les élèves doivent garder ces derniers dans leur casier.
Objets de valeur et biens personnels et objets trouvés	L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire. Les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou dérogatoire n'ont pas leur place à l'école. Tout objet trouvé est rapporté au secrétariat ou à la conciergerie.
Centre de ressources / Bibliothèque	Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état. Tout matériel scolaire endommagé ou perdu devra être remboursé. Les heures d'ouverture du Centre de ressources sont : <b>8h00 à 15h30</b>
Période du repas	Les élèves peuvent manger dans l'école dans les lieux désignés ou à l'extérieur sur les terrains de l'école. Les micro-ondes sont disponibles pour tous à la cafétéria. Les élèves de 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année doivent utiliser la cafétéria pour manger et ne peuvent quitter le terrain scolaire sans la permission écrite des parents. Les déplacements pour les activités se feront sous forme d'inscription et de prise de présence. La priorité est donnée aux élèves de 12 <sup>e</sup> année pour les tables dans le hall. L'élève est responsable de garder les endroits propres. Une permission annuelle est nécessaire pour les élèves pour pouvoir quitter sur l'heure du diner. L'élève doit revenir à temps pour ses cours sans quoi cette permission pourrait être révoquée. Le bureau doit être au courant lorsqu'un élève quitte pour le diner.

Élément	Précisions
Nourriture et breuvages dans les locaux et livraison	La nourriture est interdite dans la salle de classe sauf pour un projet particulier et sous une supervision. La nourriture est seulement permise dans la cafétéria et les lieux prévus pour manger. La nourriture est interdite à la bibliothèque et au gymnase. Toute forme de livraison de nourriture est interdite à moins d'un projet spécial.
Tenue vestimentaire et écouteurs	Puisque l'école est un lieu travail éducatif, chacun doit s'y présenter dans une tenue vestimentaire appropriée. Le port des vêtements qui couvrent bien l'ensemble des régions de la poitrine, de l'abdomen, des cuisses, des épaules et qui ne laissent voir les sous-vêtements est exigé de chacun et chacune. Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite. La casquette, tuque ou autre couvre-chef est permis tant qu'il permet de voir le visage de l'élève. Un enseignant peut demander à l'élève de retirer son capuchon. Les écouteurs doivent être retirés à la demande de l'enseignant.
Manifestation d'affection excessive	Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Usage du tabac  Voir la loi: <a href="http://www.ontario.ca/fr/lois/loi/17s26">www.ontario.ca/fr/lois/loi/17s26</a>	L'usage de tabac/cannabis et des cigarettes électroniques est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi. Le territoire désigné est disponible sur le site de l'école. Des contraventions peuvent être remises par l'inspecteur du tabac désigné à notre école.

Élément	Précisions
Communication par cellulaire et appels téléphoniques	Afin de préserver le climat d'apprentissage, le parent évite les communication avec son enfant durant les heures de classe (p.20). Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.
Utilisation des ordinateurs, iPad et équipements scolaires	Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le CSViamonde et à remettre le formulaire de consentement d'utilisation de l'Internet et du réseau du CSViamonde. L'accès aux ordinateurs et aux iPad doit se faire sous la supervision d'un adulte.
Appareils cellulaires et articles électroniques  Utilisation conforme aux politiques du Ministère de l'Ontario	Afin d'assurer un climat propice aux apprentissages et à la concentration, l'élève de 7e-8e année n'a pas son cellulaire avec lui sur les heures de classe. L'élève de 9e-12e année n'utilise pas son cellulaire en classe à des fins personnelles.  L'utilisation du téléphone cellulaire est permise dans les salles de classe avec l'autorisation de l'enseignant ou pour un projet particulier.  L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou articles électroniques des élèves.
Travaux scolaires et devoirs	Voir politique de l'école sur la réussite scolaire.

Élément	Précisions
Ventes / Activité de financement	<p>Toute activité de financement doit être autorisée par l'école.</p> <p>Toute vente ou troc non autorisé n'a pas sa place à l'école.</p> <p>Les systèmes de transfert électronique personnels ne sont permis.</p>
Frais d'activités	<p>Des frais facultatifs de 40\$ sont demandés aux élèves afin de financer une petite partie des activités extra-curriculaires éducatives, culturelles et sportives.</p>
Sorties et activités parascolaires	<p>Le code de vie de l'école est de vigueur durant toutes les activités.</p> <p>Toute personne qui y participe doit le respecter.</p> <p>L'école n'est pas responsable des activités qui seraient organisées par les élèves et qui pourraient avoir lieu à l'extérieur de l'école.</p>
Activités périscolaires et parascolaires	<p>Le parent doit compléter le formulaire de sortie du Guichet Viamonde dans les temps requis sans quoi, l'élève pourrait avoir à rester à l'école la journée de la sortie.</p> <p>Tel que stipulé dans le <i>Guide des sorties éducatives du CSViamonde</i>, l'élève doit fournir une permission de préférence <b>électronique</b> afin de participer à toute sortie ou activité. Exceptionnellement, une permission écrite pourra être acceptée.</p>

## HORAIRE DE LA JOURNÉE SCOLAIRE

**PALIER INTERMÉDIAIRE 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année  
(CYCLE DE 10 jours)**

**ET**

**PALIER SECONDAIRE 9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année  
(JOURNÉE RÉPÉTÉE)**

8h15 à 9h30	Période 1
9h30 à 9h40	Pause et transition
9h40 à 10h55	Période 2
10h55 à 11h40	Dîner pour tous (récréation extérieure pour les élèves de 7e-8e année)
11h40 à 12h55	Période 3
12h55 à 13h05	Pause et transition
13h05 à 14h20	Période 4

**École secondaire Franco-Niagara**  
670, avenue Tanguay  
Welland, Ontario L3B 4G2  
(905) 732-1361

[franconiagara@csviamonde.ca](mailto:franconiagara@csviamonde.ca)

**Conseil scolaire Viamonde**  
116, Cornelius Parkway